



Commission des Compétitions Jeunes et Seniors

SAISON 2022/2023

PROCÈS-VERBAL N°42

Réunion du : vendredi 17 février 2023

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours** pour les Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

INFORMATIONS – RENCONTRES NON JOUEES

La Commission informe les clubs que les rencontres non jouées et/ou reportées le week-end des 17 et 19 février 2023, en raison des conditions climatiques ou pour un autre motif, seront reportées automatiquement sur les week-ends des 25/26 février ou 04/05 mars 2023 si le calendrier des 2 équipes concernées le permet.

SENIORS - CHAMPIONNAT

24555239 – SAINT BRICE FC 1 / ST LEU 95 FC 1 du 18/02/2023 (R1/A)

Après lecture du courriel de SAINT BRICE FC, demandant à jouer exceptionnellement le samedi 18 février 2023 sur le terrain n°3,

Réception de l'arrêté municipal de la Mairie de SAINT BRICE informant de l'impraticabilité du terrain d'honneur à cette date,

La Commission autorise le déroulement du match sur le terrain synthétique n°3.

Demande au club de prendre toutes les dispositions afin d'assurer la sécurité des joueurs et officiels (avant, pendant et après le match).